



Pic de pollution : Anne Hidalgo salue la reconduction de la circulation alternée

Le pic de pollution se poursuivra mercredi. Le Préfet de Police a annoncé qu'il reconduira demain la circulation alternée. Anne Hidalgo salue cette décision « responsable et pragmatique » tout en appelant « à intensifier les contrôles » pour que cette mesure soit respectée par les automobilistes. La Maire de Paris demande aussi une mobilisation pleine et entière du Conseil régional pour prévenir les futurs pics de pollution.

Depuis huit jours, un important pic de pollution frappe la région Ile-de-France. De longue durée, avec des niveaux très élevés de particules fines dans l'air, il représente un risque majeur pour la santé des Parisiens et des Franciliens. Les prévisions d'Airparif font entendre que ce pic se poursuivra mercredi. Le Préfet de Police a donc décidé de reconduire demain la circulation alternée, déjà en vigueur aujourd'hui à Paris et dans 22 communes limitrophes.

Intensifier les contrôles de police

Anne Hidalgo, Maire de Paris, « salue cette décision responsable et pragmatique, qui intervient dans un contexte très préoccupant pour la santé des habitants et des visiteurs, en particulier des personnes les plus fragiles : enfants, seniors, etc ». Elle appelle par ailleurs « à intensifier les contrôles aux portes de Paris et en cœur de ville, afin que cette mesure soit respectée par le maximum possible d'automobilistes ».

« Nous devons tous faire preuve de responsabilité. Les restrictions mises en place sont nécessaires pour protéger la santé de chacun. Il faut donc les respecter. Je veux rappeler que, demain encore, les enfants des crèches, des écoles et des collèges de Paris seront contraints de rester à l'intérieur de leurs établissements. Ils ne pourront pratiquer aucune activité en plein air, ils ne pourront pas courir dans leur cour de récréation, ni faire de sport. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas encore réussi à réduire la pollution », souligne la Maire de Paris.

Prévenir les prochains pics

« L'urgence est donc de surmonter ce pic. Mais je tiens aussi à ce que tous les acteurs concernés aient conscience que, dans quelques jours, quand la qualité de l'air sera revenue à son niveau habituel, l'urgence sanitaire demeurera. C'est pourquoi l'interdiction durable des

véhicules les plus polluants dans le cadre d'une zone à circulation restreinte mise en place par la Ville est plus que jamais indispensable. Tous les responsables publics, la Ville, mais aussi l'Etat et le Conseil régional, doivent mobiliser l'ensemble des moyens à leur disposition pour faire reculer la place de la voiture individuelle polluante en cœur de ville, pour développer les mobilités douces et électriques, et pour garantir un haut niveau de qualité des transports en commun », détaille l'édile.

« À ce titre, je ne peux que regretter les incidents survenus aujourd'hui sur une partie du réseau de RER et de métro. C'est le rôle du STIF, au sein duquel le Conseil régional est majoritaire, que d'identifier les besoins et d'investir dans les temps pour que les usagers ne se retrouvent pas au pied du mur face à des défaillances. La Ville de Paris alloue 381M€ par an au STIF, dont 100 M€ de péréquation. Ces financements, ce sont les impôts des Parisiens. Cela appelle à des résultats et je serai intransigeante en la matière », prévient-elle.

Le Conseil régional reporte à 2029 la fin du diesel pour les bus en Ile-de-France

« Je suis également étonnée et profondément déçue que, en plein cœur du pic de pollution, sous l'impulsion de la Présidente du Conseil régional, le Conseil d'administration du STIF ait rejeté cet après-midi un vœu des élus de Gauche pour que le calendrier de sortie du diesel des bus en Ile-de-France soit respecté », s'indigne Anne Hidalgo.

« Alors que le précédent exécutif régional et la RATP s'étaient engagés à ce que la flotte de bus soit à 100% propre d'ici 2025, cette date vient d'être repoussée par Mme Péresse à 2029 en grande couronne. Les citoyens de grande couronne ne sont pas des citoyens de seconde zone, ils ont aussi le droit de bénéficier de la transition énergétique et d'un air plus respirable. Cette décision est incompréhensible et à contre-courant de l'action conduite par toutes les grandes métropoles dans le monde », analyse-t-elle.

Paris maintient ses mesures incitatives

En complément des restrictions de circulation décidées par le Préfet de Police, et de la gratuité des transports en commun qui en découle, la Ville de Paris maintiendra mercredi ses mesures incitatives :

1. La gratuité du stationnement résidentiel ;
2. La gratuité de l'abonnement journalier à Vélib' et Autolib'

La Ville a également obtenu que les véhicules dotés des vignettes Crit'air' soient autorisés à circuler demain, que leur plaque soit paire ou impaire. Une mesure qui vise à inciter les automobilistes à se doter de ces certificats de qualité de l'air qui seront obligatoires pour circuler à Paris à partir du 15 janvier 2017

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr